

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri

F 110

pe Cat.

Nom : GRASAZA

Origine : Mubona (Kabanda)

Chefferie : Mukura

Territoire : Ruhengeri

Profession : cultivateur

N° du R.E. :

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 29.8.55

Condamné le : 29.8.55 à

{ 1 mois + 8 jours SPP.
100 fcs d'am. sur 15 jours SPS.
21 fcs F.T. sur 4 jours CPC.

1/4 de peine :

Sorti le : 5.9.55 sur le 30.9.55 sur le 24.9.55

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN.



RÉQUISITION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 147/71

TRIBUNAL DE POLICE DE Rukengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Rukengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert Mousieus SCHMIT Leopold, gardien de la prison de Rukengeri de maintenir en détention le nommé GASAZA fils de Ruhara et de Tamashara originaire de Mubwa, chefferie des Mulera

Territoire de Rukengeri, District des Ruanda

condamné par le Tribunal de police de Rukengeri en date du 29 août 1955 à un mois de servitude pénale principale ;

à quinze jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de cinq cents frs dans le délai de un mois ;

à quatre mois de contrainte par corps à défaut de payer la somme de vingt et un frs montant des frais du procès, dans le délai de un mois ; à un mois de cinq francs faute de payer la somme de 7.500 francs montant de réparation civile à l'Etat.

A Rukengeri, le 29 août 1955.

Le Juge de Police Suppléant, J. Tucéhe.

Arrêté le

N° R. E.